



Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Bazeilles
 Document graphique du règlement
 Echelle 1/2000 ème

Bazeilles extrémité Nord du territoire



DOCUMENT PROVISOIRE au 25 octobre 2022

DUMAY Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
 28 Avenue Philippeaux
 08200 SEDAN
 Tél : 03 24 27 87 87 - Fax : 03 24 29 15 22
 Email : dumay@dumay.fr - www.dumay.fr

PLU arrêté le :

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

LÉGENDE

- Limite de la commune nouvelle
- Limites de zones du PLU
- Changement de destination autorisé (au titre de l'article L151-11 du CU)
- Éléments de paysage et voies et chemins à préserver
- Arbres en alignement à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Haie à préserver (au titre de l'article L151-23 du CU)
- Voies et chemins à préserver (au titre de l'article L151-38 du CU)
- Éléments bâtis (au titre de l'article L151-19 du CU)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Servitude d'Utilité Publique**
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
 - Canalisation de transport de gaz haute pression
- Sites naturels remarquables**
- Natura 2000
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2
 - ZICO
- Trame bleue**
- Zone à dominante humide selon les données de la DREAL Grand-Est (sur la base de diagnostics ZDHD)
- Diagnostic agricole**
- Bâtiments agricoles recensés
- Dents creuses**
- Dents creuses activées
 - Dents creuses urbanisables
 - Dents creuses non urbanisables
 - Dent creuse concernée par un projet d'aménagement
 - Dents creuses construites
- Mares présentes sur le territoire selon les données PRAM Grand-Est**
- Mares présentes sur le territoire selon les données PRAM Grand-Est

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Zones urbaines	
UE	Zone Urbaine (secteur d'activités existant de l'ancienne filature à Rubécourt-et-Lamécourt)
UA	Zone Urbaine mixte (centre-ville) "I" : inondable
UB	Zone Urbaine mixte périphérique "s" : terrains situés à l'entrée de Bazeilles en venant de Balan "b" et "c" : terrains à proximité du lycée hôtelier et d'enseignement général "I" : inondable "s" : équipements sportifs
UZ	Zone Urbaine à vocation d'activités "I" : inondable "s" : tampon
Zone à urbaniser	
1AU	Zone à urbaniser à court terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme
Zone agricole	
A	Zone agricole "I" : inondable ; "p" : patrimoine naturel
Zone naturelle et forestière	
N	Zones naturelles et forestières "s" : terrains potentiellement inondables en cas de crues de la Givonne; "b" : projet photovoltaïque "I" : inondable ; "c" : carrière ; "g" : écart ; "J" : jardins "I" : zone inondable et zone de jardins "p" : patrimoine naturel ; "s" : centre d'entraînement du C.S.S.A et correspondant à une zone sportive, touristique et de loisirs

